Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Paris et la Poste. Un An.	20 francs.	Annonces	la ligne 0.40
Six Mois	10 —	Réclames	— 0.75
Trois Mois	5 —	Faits-divers	— 1.50
Départem. non-limitrop. et Etrang., *port en sus*		Locale	— 3.00

PETIT CALENDRIER

Jeudi 7. — **Sainte-Mélanie.** — Adoration : Lille (Franciscaines), Bérelles.
Soleil : Lever, 7 h. 55 ; coucher, 4 h. 17. — Lune : Lever, 10 h. 11 ; coucher, 10 h. 16.

Vendredi 8. — **Saint-Lucien.** — Adoration : Maubeuge, Saint-Maurice (Sœurs du Sacré-Cœur).
Soleil : Lever, 7 h. 55 ; coucher, 4 h. 18. — Lune : Lever, 11 h. 24 ; coucher, 10 h. 46.

TEMPÉRATURE

Lille, le 6 janvier

Minimum, nuit, abrité	—1°6
— — découvert	—2°2
Surface du sol, 8 h. du matin.	1°0
A 1 mètre de profondeur	3°6
De l'air à l'ombre	1°0
Maximum, jour, à l'ombre	—0°6
— — au soleil	0°2

Etat hygrométrique (8 h. m.) °/°.
Etat du ciel : Couvert.
Direction du vent : N.

BAROMÈTRE. — Le 6 janvier (8 h. matin) la pression était de 767 m/m ; le 7 janvier 1904 (8 h du matin) la pression est de :

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Soulèvement dans une Colonie allemande

Brisbane. — Un soulèvement d'indigènes n'est produit dans le district de Peterhaven (Nouvelle Guinée allemande).

Deux européens, deux négociants chinois et dix soldats indigènes ont été massacrés.

Ce soulèvement a été causé par l'avidité d'un fonctionnaire allemand qui enlevait aux habitants leurs terres cultivées pour les revendre aux colons.

Une colonne volante lancée contre les révoltés a surpris une bande de 25 hommes et l'a exterminée.

Le Concours général agricole

Le Concours général agricole de Paris se tiendra en 1904 à la Galerie des Machines, du lundi 29 février au mardi 8 mars.

Le Concours général aura lieu en une seule fois et comprendra les animaux gras, les animaux de basse-cour, les produits de laiterie, produits agricoles et horticoles, etc.

Les demandes des exposants devront être parvenues, au ministère de l'agriculture, le 31 janvier 1904 au plus tard.

Pour les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie, les demandes devront être envoyées aux préfets le 20 janvier.

Les exposants trouveront les imprimés nécessaires dans toutes les préfectures.

LE MARCHÉ DE LILLE

Ce n'est pas du neuf, c'est chaque mercredi la même chose.

Des tas de gens descendent des trains, envahissent la place de la Gare, enfilent la rue Faidherbe et vont se parquer sur la Place, les uns dans le bous du pavé, les autres sur l'asphalte glissant des trottoirs ; tous et chacun se font un devoir de pénétrer une ou plusieurs fois dans les cafés et les plus sélects tiennent audience dans la galerie restreinte de la Bourse.

Plus restreintes que cette galerie sont les affaires traitées en ce moment.

D'abord on se sent du nouvel an, de l'hiver, et surtout chacun sa tête, se demande s'il est vraiment prudent d'engager des ventes, des achats, des entreprises à long terme.

C'est un sentiment général, instinctif, commandé.

Fût-on le plus bicard des bicards, et tout disposé à entonner un hymne triomphal en l'honneur des exploits de M. Combes, quand on retombe sur le terrain positif des affaires, la gêne vous reprend, et rien ne se dit, rien ne se conclut que sous l'appréhension des événements possibles du lendemain.

Et, par la force des choses, la politique reprend le dessus, et avec la politique, le question religieuse.

Car, du fait des anticléricaux, tout se ramène à la religion, tout converge vers elle : hier, tout était compris dans le mot cléricalisme, aujourd'hui et pour quelque temps encore, ce sont les moines, c'est le Congrégation.

Naturellement, entre gros personnages de la ville et de la campagne, on parle de l'élection de dimanche prochain.

Qui nous dira toutes les affirmations, tous les pronostics, toutes les combinaisons qui se firent jour ?

De par la puissance des Loges, le pontifiant M. Tribourdenx se voit déjà partie intégrante, molécule solidement adhérente du bloc de la majorité Combiste, côté du Sénat, et le docteur Desmons prend l'attitude d'une victime dont la tête servira à démonbrer au premier tour les intransigeants de le pure doctrine anticléricale et socialiste.

Sur sa physionomie, jamais gaie d'ailleurs, apparaît un nuage plus épais de tristesse, d'inquiétude. C'est un homme pas content du tout et qui soupçonne derrière lui quelque personnage evide, tout disposé à le supplanter pour peu que le chiffre du premier tour présente quelque espoir.

Ne voyez-vous pas une silhouette connue ? N'est-ce pas celle du docteur Debierre ?

On dit,..... mais que ne dit-on pas ?

Eh bien oui ! On dit que si le docteur Desmons fait bonne figure au premier tour, il sera invité, ou plutôt déjà il a été invité à s'effacer pour faire place à l'évincé du Congrès du 23 décembre, le docteur Debierre, lequel tenterait en un suprême effort de tomber M. Tribourdaux.

Tels sont les mouvements qui agitent, tourmentent, révolutionnent actuellement à Lille les molécules du bloc.

Que les voix libérales et honnêtes qui se seront partagées entre MM. Scrive et Chatteleyn fassent balle en une alliance adroitement conclue sur le champ de bataille, et nous pourrions assister à une désagrégation des molécules blocardes, d'un effet moral des plus salutaires pour les luttes électorales qui viendront dans la suite.

Ainsi soit-il !

V. H.

LES GRÈVES

LE CATEAU

Une quinzaine d'ouvriers seulement ont repris le travail eux trois usines ; de sorte que chez Dhallluin 90 travaillent actuellement ; chez Masurel 53 et chez Moguet une quinzaine.

Les grévistes ce sont rendus à la rencontre des ouvriers travaillant eux ateliers Dhalluin, ils les ont bousculés, insultés et menacés.

La police et le gendarmerie ont assuré la rentrée de 2 h., car les grévistes sont maintenant surexcités en voyant leurs camarades reprendre le travail.

C'est une des suites de la conférence faite par les maires socialistes d'Houplines et d'Armentières.

A deux heures, les grévistes sont alliés à la gare du Cambrésis pour recevoir Fiévet, maire de Caudry, qui doit faire une réunion.

On craint de graves désordres.

NEUVILLY

Après avoir eu connaissance de l'avis des patrons, les grévistes se sont réunis, et trouvant les propositions qu'on leur avait faites inacceptables, ils ont voté la continuation de la grève.

GAZETTE du NORD

On annonce la mort :

A RAISMES, de M. Manœuvriez, cultivateur à Raismes, président du Conseil de fabrique de la paroisse depuis une trentaines d'années, décédé à l'âge de 84 ans.

Ses funérailles ont lieu aujourd'hui jeudi, à 10 h. 1/2 du matin.

Nous recommandons aux prières l'âme du défunt et offrons à sa famille nos chrétiennes condoléances.

— Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Marie Mopty, d'Anby, avec M. Octave Levêque, négociant en graies à Arleux-du-Nord.

Nous présentons aux jeunes fiancés et à leurs familles nos compliments et vœux de bonheur.

LUMINOL Savon pour les teines, le linge, les flanelles et le ménage.

ROUBAIX

EN DEUX ANNÉES...

Au mois de mars 1902, le Conseil municipal de Roubaix était appelé à donner son avis sur l'autorisation demeudée, en vertu de la loi du 1er juillet 1901, par un certain nombre de Congrégations de Roubaix.

Cet avis dont le gouvernement n'a guère teeu compte, eu général, avait son importance.

C'était une espèce de *referendum* soumis à tous les Conseils municipaux de France mieux placés que les députés pour apprécier les services rendus par les Congrégations dans chaque ville, dans chaque village.

On sait, du reste aussi, que tel député anticlérical forcené à la Chambre, ne l'est plus du tout dans son département.

On sait encore que tel député ayent voté les mesures sectaires de M. Combes, s'est démené ensuite pour en atténuer les funestes effets dans son entourage.

Ce sont là palinodies de politiciens dont il ne faut guère s'étonner par le temps qui dégringole.

A Roubaix, le majorité du Conseil s'est prononcée.

Pour la Liberté

. . . . . .

Considérant, disait M. Eugène Motte, au nom de l'Administration municipale, qu'aucune des Congrégations sollicitant cette autorisation s'est sortie de son objet, pour se livrer à l'action politique ;

Considérant que la liberté de conscience à laquelle nous entendons rester fidèles, comme à toutes celles tacrites dans le « Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen », nous impose de respecter la volonté de ceux qui demandant, en se conformant à la loi, à ouvre leurs aspirations et leur goût pour entrer dans la vie religieuse ;

Considérant que nous voulons laisser libre cours à ceux qui veulent se consacrer aux soins des malades, des incurables, des orphelins, eue œuvres de charité, eue œuvres de soulagement des pauvres, de moralisation et que Roubaix en a éprouvé de bienfaisants effets ;

Considérant que, d'autre part, nous entendons laisser aux chefs de famille la possibilité et le droit de choisir pour leurs enfants, l'enseignement qui leur plaît ;

Le Conseil municipal de Roubaix émet un avis favorable à la demande des Congrégations ci-dessus mentionnées.

Il va de soi que la minorité collectiviste protesta contre la déclaration de M. Eugène Motte et contre « l'exploitation (?) cléricale ».

Le vote eut lieu par appel nominal.

Pour le premier groupe : religieuses vouées eux œuvres d'hospitalisation et d'assistance publique, et pour le deuxième groupe : religieuses enseignantes, la majorité républicaine vota pour l'avis favorable et les socialistes contre.

Pour le troisième groupe qui comprenait les Franciscains, les socialistes votèrent contre ; MM. Leblanc, Lehoucq, Rousseau, Régnier et Herbaux s'abstinrent et les autres votèrent pour.

JEHAN DES VIGNES.

A propos de la suppression DES OCTROIS

De M. Henry Maret, ces judicieuses réflexions dans le *Radical* :

Dans les villes qui ont réalisé le suppression de l'octroi, la vie n'est pas devenue meilleur marché ; la répercussion des taxes s'est fait sentir sur tous les petits ménages ; le prix des denrées n'e pas diminué.

Vous pouvez faire cette même constatation à Paris ; nous payons plus au percepteur ; mais nous ne payoes pas moins aux fournisseurs. D'où, sous prétexte de dégrèvements, augmentation réelle d'impôts.

. . . . . .

Donc supprimons les octrois, si sous le pouvons, autrement dit si nous pouvons nous en passer. Mais, si nous les remplaçons, nous nous moquons du monde.

L'inaffable bêtise, gobée par tous les badauds, consiste dans l'idée qu'en prenant l'argent ailleurs on ne le prendra plus dans leur poche.

Mais, mon pauvre Jacques Bonhomme, c'est toujours toi qu'on tondra.

Que l'on reporte les impôts sur ton voisin, te voilà bien avancé : si tu loges chez lui, il augmentera ton loyer ; s'il te vend quelque chose, il augmentera le prix de ta marchandise ; s'il t'emploie à quoi que ce soit, il diminuera ton salaire.

Pauvre sot, jusques à quand te laisseras-tu prendre à la glu de toutes ces réformes de carton ?

NÉCROLOGIE

Nous apprenons avec émotion la mort de Mme Louie Toulemonde-Lagache, pieusement décédée à l'âge de 29 ans, munie des Sacrements de l'Eglise. Ce douloureux événement met en deuil deux des familles les plus estimées de notre ville. La défunte était fille de M. Julien Lagache, le regretté maire de Roubaix et de Mme Lagache-Delattre et belle-fille de M. et Mme Louie Toulemonde-Parent. Nous offrons à ces amis de notre œuvre si cruellement éprouvés l'expression de notre pieuse sympathie ainsi que l'assurance de notre fervent souvenir auprès de Dieu.

Les funérailles auront lieu samedi à 10 heures 1/4, à Saint Martin.

La vie religieuse en 1903. — *Paroisse Saint-Antoine de Padoue.* — Il y a eu en 1903 : Baptêmes, 83 ; Mariages, 43 ; Décès, 60 ; Communions, 18 300.

La passerelle du pont de la Vigne. — L'établissement de la passerelle demandée depuis si longtemps, au pont de la Vigne, ne va plus tarder maintenant. L'adjudication des travaux, dont le montant est évalué à 10.600 francs, aura lieu le 12 janvier prochain.

Les déchets de la rue. — *Un vol de deux cuviers.* — Dans la soirée de dimanche, deux cuviers servant en lavage du linge, ont été dérobés au préjudice des épouse Marescaux, demeurant rue de la Perche, fort Briet. Ces objets avaient été laissés dans la cour commune.

Les accidents de travail. — Un charretier, Auguste Murone, 50 ans, rue Pierre-de-Roubaix, au service de M. Oscar Briat, même rue, blessé au pied droit, 15 jours de repos.

— Un mouleur, Jules Delbecq, 29 ans, rue des Longues-Haies, de chez M. Auguste Lepoutre, rue de la Chapelle-Carette, blessé à la main droite, 10 jours de repos.

— Chez M. Auguste Lepoutre, rue de la Redoute, un batteur, Pierre Dhaene, 41 ans, rue des Vélocipèdes, blessé à la main droite, un mois de repos.

Mendiant pas commode. — Les agents de police Malaquin et Gautier ont arrêté, mardi après-midi, rue de la Hare, un mendiant, Paul Mouquet, 19 ans, peigneur, rue de Courtrai, qui avait donné plusieurs coups de poing à M. Victor Simon, gérant des « Galeries Roubaisiennes », parce que celui-ci n'avait pas voulu lui octroyer cinquante centimes.

Nous avons failli manger 100 kilos de poissons de mauvaise qualité saisis mercredi matin, au Mleck.

Vagabond — Les agents de police Dujardin et Lancelot ont arrêté, rue Neuve, un journalier, Leon Delobes, 26 ans, sans domicile fixe, inculpé de vagabondage.

HARPE PLEYEL. — **Vente et location.** — **Représentant pour Roubaix : Marcelli, 8 et 10, rue du Bois ; pour Lille : Mancel.**

Mouvement de la population. — Pendant le mois de décembre, l'état-civil a enregistré : 340 naissances, 70 mariages, 6 divorces, 161 décès et 9 mort-nés.

Voici les causes de décès : Fièvre typhoïde, 9 — Variole, 0 — Rougeole, 1. — Scarlatine, 3 — Coqueluche, 2 — Diphtérie et croup, 1 — Grippe, 0 — Tuberculose des poumons, 19 — Tuberculose des méninges, 4 — Autres tuberculoses, 1. — Cancer et autres tumeurs malignes, 10 — Méningite simple, 6 Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 10 — Maladies organiques du cœur, 12 — Bronchite aiguë, 3 — Bronchite chronique, 9 — Pneumonie, 6 — Autres affections de l'appareil respiratoire, 28. — Affections de l'estomac (cancer excepté), 0 — Diarrhée et entérite (au-dessous de 5 ans), 7 — Hernies, obstructions intestinales, 0 — Cirrhose du foie, 1 — Néphrite et maladie de Bright, 3 — Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme, 0 — Septicémie puerpérale, 2 — Débilité cong. et vices de conformation, 3 — Débilité senile, 8 — Choléra nostras, 0 — Morts violentes (suicide excepté), 0 — Suicide, 2 — Autres maladies, 17. — Maladies inconnues ou mal définies, 1.

Enterrement du 7 janvier. — M. Emile Opeomer, 9 b., St-Antoine-de-Padoue.

Etat-civil de Roubaix

Dragées et Boîtes pour BAPTÊMES 6, rue des Prêtres, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE

du 6 janvier

Naissances. — Marcel Decruyenaere, boulevard de Beaurepaire, cour Joseville. — Julien Debeule, rue Bernard, cour Boyaval, 5. — Marthe Pattyn, rue Desaix, 55. — Léonard Libeer, rue de la Perche, fort Sion 4.

Décès. — Roger Vanasse, 79 ans, marchand de charbon, rue d'Anzin, 58. — Aimée Cornille, 82 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Jules Pieteaux, 63 ans, sans profession, rue de l'Abattoir, 17. — Adolphine Lefebvre, 66 ans, propriétaire, Grande-Rue, 362. — Florentin Devos, 37 ans, garçon brasseur, r. Labruyère, 22. — Yvonne Enintgnard, 1 an, rue de Lannoy (à Meuniat). — Anne Dubois, 72 ans, journalière, rue Sébastopol, 81, cour Feutry, 1. — Louise Lagache, 29 ans, sans profession, rue du Pays, 91.

SAVON DU CONGO *Hors concours 1900 produits hygiéniques.*

WATTRELOS

Accidents de travail. — Un chauffeur de la Compagnie des Tramways de Roubaix, Auguste Hurez, rue Magenta, blessé au genou gauche, 8 jours de repos.

— Un bomme de peine, Jean-Baptiste Courchelle, 38 ans, demeurant au Crétinier, de chez MM. Motte, rue d'Avelghem, à Roubaix, blessé aux bras, 15 jours de repos.

WATTRELOS. — Naissance du 5 janvier. — Georges Desmedt, Crétinier.

Publications de mariages. — Georges Hovelaque, tailleur d'habits, et Angèle Scheldewaert, sans profession. — Henri Seynave, 25 ans, domestique, et Hortense Danusyère, 28 ans, bobineuse. — Jules Ferrain, 35 ans, tevsur, et Alide Ergo, 26 ans, couturière. — Georges Delcroix, 18 ans, peigneur, et Angèle Rose, 18 ans, soigneuse. — Arthur Castelain, 21 ans, apprêteur, et Marie Cardon, 26 ans, dévideuse.

Décès. — Julia De Mets, 3 mois, Houzarde. — Eugénie Delmarquette, 69 ans, ménagère, St-Liévin. — Emile Jouret, 40 ans, chapelier, rue Victor-Hugo. — Valentine Duplouy, 4 ans 6 m., rue Vallon. — Philomène Antoing, 17 ans 1/2, sans profession, rue Traversière.

CROIX

Accident de travail. — Un apprêteur, Henri Boisack, 19 ans, rue Jeanne d'Arc, de chez MM. Hanoart, rue de l'Espérance, à Roubaix, blessé à l'épaule, huit jours de repos.

CROIX. — Naissance. — Adolphe Cocu, rue de Colmar, fort Boulanger, 16.

Décès. — Guillaume Skene, 61 ans, constructeur-mécanicien, rue de Roubaix, 45.

LYS. — Naissance du 5 janvier. — Cyrille Vandeendriesche, rue du Bois.

Mariage. — J.-B. Lefebvre, 45 ans, tisserand, à Sailly, et Hermance Lefebvre, 41 ans, journalière, à Lys.

TOUFFLERS. — **Accident de travail.** — Un manœuvre, Ferdinand Delmarquette, 42 ans demeurant à Toufflers, de chez M. Auguste Pennel, rue de Crouy, à Roubaix, blessé au pied droit, 20 jours de repos.

SAILLY. — **Statistique de l'état-civil de l'année 1903.** — Naissances, 24 ; mariages, 7 ; décès, 19. Une reconnaissance.

FOREST. — **Statistique de l'état-civil de 1903.** — Naissances, 22 ; mariages, 3 ; décès, 14.

ANNAPES. — **La liste des conscrits** de la classe 1903 a été arrêtée avec 24 inscriptions.

ANNAPES. — Publications de mariages du 3 janvier — Pierre Maillot, 25 ans, menuisier, et Marie Bossut, 22 ans, couturière, à Annapes. — René Pottier, 25 ans, menuisier, à Annappes, et Antoinette Ratel, 21 ans, ménagère, à Buisnes (Pas-de-Calais).

TOURCOING

Colombophilie. — Deux expositions-concours pour les pigeons bagués S.N.P., F.T. et P.A.-43 seront organisées par l'Union Colombophile Tourquennoise ; la première, le dimanche 10 janvier 1904 pour les mâles et la deuxième le dimanche 17 janvier 1904 pour les femelles.

— Cinq catégories : 1. Bleus. — 2. Ecaillés claires. — 3 Ecaillés foncés. — 4 Rouz et meuniers. — 5. Couleurs diverses (mâcots, couteaux blancs, noirs, blancs, crayonnés, tiétés, etc.)

Il ne sera pas tenu compte des yeux et croupions blancs.

Il y aura trois pigeons classés dans chaque catégorie ; le premier recevra les 5/10, le second les 3/10 et le troisième les 2/10.

Toutefois, si dans une catégorie le nombre des pigeons inscrits ne dépassait pas huit, il n'y aurait que deux prix ; de même pour quatre, il y aurait un prix.

Les premiers pigeons dans chaque catégorie concourront ensemble pour les prix d'excellence qui seront décernés par ordre de classement.

Mise : 0.50 c. par pigeon, dont 0.10 c. pour frais et 0.50 c. pour prix.

Mise en paniers en siège fédéral (café Delvoyel, le matin de 8 à 10 heures précises. Les pigeons seront remis à partir de 7 heures du soir.

Exposition des prix d'excellence au siège fédéral à partir du 1er janvier 1904.

Accidents de travail. — Lucien Gnelton, magasinier, rue de la Marlière, 36, blessé à l'index et au pouce droit en manipulant une balle de laine. Docteur Duquesnoy ; 15 jours de repos.

— Marcel Cattoire, 18 ans, menuisier, rue du Dragon, 39, plaie à la main droite. Docteur Desbonnets ; 10 jours de repos.

Le drame de l'hôpital. — Sylvie Vanspeybrouck, la jeune femme assassinée dimanche, n'étant unie que civilement avec son meurtrier, Alphonse Feys ; a eu des obsèques purement civiles. Ses parents auraient bien voulu qu'il en fût autrement, mais, puisque, volontairement, elle s'était retirée de l'Eglise, satisfaction ne pouvait être accordée. L'Eglise est une société dont on peut librement sortir, en s'exposant aux regrettables conséquences d'un tel abus de la liberté. Sylvie Vanspeybrouck, très malheureusement pour elle, s'était mise dans ce mauvais cas.

Nous faisons ces remarques pour répondre à la mauvaise foi de certains journaux accusant le clergé d'intolérance et de dureté alors qu'il est dameuré dans les limites d'un devoir strict.

Donc, mercredi à 9 heures, une dizaine de personnes suivaient le corps de l'infortunée victime d'une brute. Une couronne donnée par les ouvriers de la maison Aimable Liard, rue St-Pierre, où Sylvie Vanspeybrouck était occupée, était portée par deux ouvrières de l'établissement.

Au cimetière les sœurs et autres parents de la morte, faisaient pitié par leurs pleurs.

N'ACHETEZ ni *Pianos*, ni *Bijouterie*, ni *Horlogerie*, sans visiter le Maison P. COUPLEUX, 5, rue Carnot, *Tourcoing* (maison de confiance).

Une chute — Mme Clara Legiet, 47 ans, papilleuseuse, demeurant rue du Château, 5, se rendait mercredi, à 7 h. du matin, à son travail, chez MM. Tiberghien, rue de Paris Rue de Lille, elle glissa sur un morceau de glace et se fracture la cheville gauche. Reconduite en voiture à son domicile, elle y a reçu les soins du docteur Carrette.

Il faut être en règle avec la loi qui permet de tenir des pigeons voyageurs. W... qui avait confié un pigeonnier à son domestique, D..., rue de Nancy, avec charge par lui d'entretenir les volatiles et de les dresser, vient de l'apprendre à ses dépens. D... n'est pas Français et n'a pas fait de déclaration d'où procès-verbal à sa charge et à celle de son patron.

Un vol de linge. — Entre 5 h. et 5 h. 1/2 du soir, mardi, un malfaiteur s'est introduit dans la cour de la maison habitée par les deux Mormon, rue de Mouscron, 65, et y a dérobé le linge qui séchait sur des cordes. Une enquête est ouverte.

Etat-civil de Tourcoing

Du 6 Janvier

Naissances. — Cloët Rachel, rue des Phalempins, 12. — Desbonnets Jeanne et Debuychère Albert, rue Nationale, 124. — Lietar Julienne, rue de la Latte, 183 — Kleppe Romaine, rue des Maraîchers, 12. — Dhalluin Marie, rue Fin-de-la Guerre, 69. — Bourgois Céline, rue Colbert, 384.

Mariage. — Louis Duhem, 33 ans, rattacheur, et Marie Vanpaem-l, 24 ans, ménagère.

Décès. — Grimonprez Hortense, 25 ans, rue de Roubaix, 18. — Lambin Blanche, 29 ans, rue Nationale, 122. — Dewitte Gustave, 1 an, rue du Dahomey, 116. — Devos Constantia, 63 ans, rue de Gand, 640.

BOURSE DE TOURCOING

Basée sur la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

Tourcoing, 6 janvier.

Mois	COTE précédente	COTE 15 h. 1/2 Roubaix	COTE 4 h. 1/2 Tourc.	OFFRES Acheteur	OFFRES Vendeurs
Janv	5 15	5 17 1/2	—	—	à 12/15
Févr	5 15	5 15	—	—	5 12 1/2
Mars	5 15	5 15	—	—	5 12 1/2
Avril	5 15	5 15	5 15	—	5 12 1/2
Mai	5 15	5 15	5 15	—	5 12 1/2
Juin	5 15	5 15	5 15	—	5 12 1/2
Juill	5 15	5 15	5 15	—	5 12 1/2
Août	5 15	5 15	—	—	5 12 1/2
Sept.	5 12 1/2	5 15	—	—	5 12 1/2
Octo.	5 12 1/2	5 15	5 15	—	5 12 1/2
Nov.	5 12 1/2	5 15	—	—	5 12 1/2
Déc.	5 12 1/2	5 15	—	—	5 15 1/2

Ventes.... 145.000 k.

Affaires traitées à la Corbeille :

Matin. — 15.000 k. à 5,17 1/2 janvier. — 30.000 k. à 5,15 avril. — 15.000 k. à 5,15 mai. — 10.000 k. à 5,15 juin. — 20.000 k. à 5,15 juillet. — 5.000 k. à 5,15 octobre.

Total : 95.000 k.

Soir. — 30.000 k. à 5,15 avril. — 10.000 k. à 5,12 1/2 avril. — 5.000 k. à 5,15 mai. — 5.000 k. à 5,15 juillet.

Total : 50.000 k.

HALLUIN

Un accident de travail. — Un ouvrier du Pottelberg a eu le pied gauche pris dans un engrenage. Un docteur mandé en toute hâte a soigné le blessé qui ensuite a été conduit à son domicile à Neckem. Il subira une assez longue incapacité de travail.

HALLUIN. — 6 janvier. — Décès : Vantomme Sylvie, 38 ans, au Moat.

RONCQ. — 6 janvier. — Naissances : Charles Serruys, sentier des Morts.

MOUVAUX

Statistique sanitaire. — En décembre, l'état-civil a enregistré 12 naissances, 3 mariages et 7 décès, ces derniers ainsi répartis quant ses causes : tuberculose 1 ; bronchite aiguë 1 ; bronchite chronique 3 ; pneumonie 1 ; néphrite 1 ; débilité senile 1.

LILLE

Grande tombola des Aveugles brigadiers et caporaux. (Gros lot 3 maisons rue Dubem). — Le Comité a l'honneur de porter à la connaissance des porteurs de billets que les trois maisons qui constituent le gros lot sont totalement achevées et que l'une de ces trois maisons restera vacante pour être visitée par le public et réservée pour le gagnant qui désirerait l'habiter lui-même.

Les deux autres seront louées et leur revenu pourra être attribué au gagnant à partir du jour du tirage, qui est fixé au mois d'avril.

Les vols de la banlieue. — Dans l'après-midi de mercredi, M. Davaine a continué son instruction concernant la bande Clabaut-Martin, etc., qui pendant longtemps s'était donné la spécialité de dévaliser les villas et les voitures de messager.

Le juge d'instruction s'énormément de peine à obtenir des aveux malgré les preuves qu'il possède.

Jusqu'ici Clabaut ne s'est reconnu l'auteur que du vol de la villa Delesalle à Lambersart. Et encore rejette-t-il la plus grande part des responsabilités sur ses co-accusés.

Cette affaire ne sera probablement terminée que pour les assises de mai.

Les objets saisis lors des perquisitions faites par M. Jérôme ont été restitués à leurs propriétaires.

Les pentes d'Armentières. — M. Delalé travaille faire son instruction. Six témoins et de nombreux inculpés ont défilé devant lui pendant toute la journée.

Tout porte à croire que les accusés passeront au mois de février devant la Cour d'assises.

Cheval emballé. — Mercredi, vers 6 h. du soir, un cheval attelé à une voiture, appartenant à M. Lecour, teinturier à Quesnoy-sur-Deûle, s'est emballé rue de la Monnaie. L'attelage a pu être arrêté par deux jeunes gens, MM. Maurice Baus, rue de la Préfecture, et Cyrille Hague, rue Beaumarchais, à Roubaix.

Mort de M. le Curé de Nieppe

Nous apprenons le mort de M. l'abbé Louis Sobecht, curé de Nieppe, rappelé à Dieu dans sa 90e année. Le vénéré défunt était curé de cette paroisse depuis 1867.

Il était entré tardivement dans les Ordres, après avoir exercé la profession de charron et accompli une longue période de service militaire dans l'artillerie.

Né à Oselaere, en 1814, il fut ordonné prêtre en 1847. L'un de ses neveux, le R. P. Louis est trappiste à Rome, à l'abbaye des Catacombes de Saint-Calixte.

HAZEBROUCK

WALLON-CAPPEL. — **Accident de voiture.** — Dimanche soir vers 6 h., M. Emile Smal, maréchal-ferrant à Wallon-Cappel, revenait d'Hondeghem, où il s'était rendu pour présenter ses souhaits de bonne année à sa vieille mère.

Il était en voiture avec sa femme et ses 5 enfants plus son *cerbon*. Le cheval avait été emprunté à M. Benjamin Planckes, cultivateur à Wallon-Cappel.

La bête, jeune, très vive, arrivée près de l'estaminet *Aux Ciseaux*, prit soudainement le mors aux dents.

M. Smal sauta de la voiture, afin de saisir l'animal aux naseaux. Mais il glissa et se cassa une jambe, tandis que la voiture versait dans le fossé.

Le carton put arrêter le cheval et l'en transporta le blessé au cabaret.

Tout à coup, l'on s'aperçut qu'il manquait un enfant, le plus jeune, Paul, âgé de cinq ans.

On retrouva son corps à l'endroit où la voiture avait versé ; le pauvre petit avait été écrasé sous les roues, avant d'avoir pu pousser même un cri.

Les funérailles du pauvre enfant ont eu lieu mercredi à neuf heures, en l'église de Wallon-Cappel.

Le crime de Watten

Il s'agit encore de l'assassinat du garde-chasse Coppey.

Il semble que la justice se trouve sur une bonne voie.

Hier matin à 10 h., MM. Masciet du Biest, procureur ; Gobert, juge d'instruction, et Morel, commis-greffier, se sont rendus à Oost-Cappel et à Rexpoëde pour y arrêter et interroger le meurtrier présumé.

A demain les détails.

DOUAI

Marché d'approvisionnements du 4 janvier. — Bien que le temps soit au dégel et que l'administration ait commencé mollement le cassage des glaces sur le canal de la Scarpe, les mariniers déclarent que l'hiver n'est pas fini et qu'ils attendent pour s'arrêter. On fait donc très peu d'affaires et il n'y a pour ainsi dire que les courts voyages qui trouvent preneurs facilement.

Le cours du frêt sur les intermédiaires s'inscrit encore en baisse. Sur Reims et sur Nancy pas de changement.

Accident. — Le nommé Demombelle, demeurant rue Saint-Albin, employé à la fonderie Brulin, a eu le petit doigt de la main droite enlevé par une machine dite « fraiseuse ».

Blessé. — On a conduit mercredi à l'Hôtel-Dieu, Alfred Delacroix, 42 ans, travaillant à la distillerie A. Lefebvre, de Carbehem, où il a eu la main droite écrasée sous un bac à alcool.

Vol. — On a volé chez M. Douchez, négociant en charbons, rue Neuve Notre-Dame, un magnifique lapin que celui-ci élevait en vue de la fête des Rois. Le lapin aura simplement changé de cuisine.

La police suit une piste.

Tentative d'évasion. — Nous avons relaté la tentative d'évasion de le prisonnée Valenciennes d'un sieur Blois, 19 ans, qui comparaîtra devant les Assises du Nord sous l'accusation de tentative de meurtre à Somain.

Blois a été condamné par le tribunal correctionnel à 3 mois de prison pour bris de prison.

Scène nocturne. — Mercredi matin, vers une heure, les personnes habitant les extrémités des rues de Bellain, de la Madeleine, Saint-Christophe et du Chateleux, réveillées en sursaut, parent apercevoir une femme, accompagnée d'un enfant, qui, terrassée par un individu, s'écriait : « Au secours, il a un couteau. »

Les voisins intervinrent et, effrayé par leurs menaces, l'individu, le mari sans doute, entraîna l'enfant et prit le fuite.

FEUILLETON N° 30

L'ORGUEIL D'UNE MÈRE

Par Paul DE GARROS

— Je vous écoute, parlez vite.

Le vieillard se recueillit une minute et, après avoir regardé longuement la jeune fille, il dit d'une voix qui tremblait :

— Vos souvenirs, mademoiselle Jeanne, remontent-ils bien loin ?

— Comment ! mes souvenirs ?

— Oui, vous rappelez vous à quelle époque, à la suite de quels événements, vous êtes venue dans le pays ?

— Ah ! fit Jeanne subitement émue, que me parlez-vous de ce passé lointain ? Et l'histoire de mes premières années est-elle donc si douloureuse, si humiliante pour moi, qu'on veille à l'entourer toujours de mystérieuses réticences ?

— Vous vous trompez sur le sens de mes paroles, interrompit le mendiant. Je vous demandais simplement de jeter — avec moi — un coup d'œil en arrière si vous le pouvez...

— Eh bien, non, reprit la jeune fille, j'avoue sur ce point mon ignorance... Je ne saurais rien ni presque rien de mon enfance si quelqu'un ne s'était chargé récemment de m'éclairer.

— Ah ! quelqu'un s'est chargé...

— Oui, le voile a été déchiré, partiellement du moins ; et ce mince rayon de lumière m'a permis de préciser, de coordonner des réminiscences vagues que je n'aurais pas été certaine, autrement, de pouvoir attribuer au rêve ou à la réalité... Voilà comment...

— Et ces réminiscences vagues, interrogea le vagabond, à quelles circonstances se rapportaient-elles ?

— Elles se rapportaient à deux ou trois faits, les plus marquants sans doute de ma toute première jeunesse... D'abord j'étais dans une grande ville où il y avait beaucoup de bruit et beaucoup de monde.

Ce souvenir, il est vrai, avait été réveillé longtemps auparavant et entretenu depuis ; car, dès ma rentrée à Paris, où nous habitions, tante Nanie et moi, j'avais eu la sensation que c'était la même grande ville où j'avais vécu antérieurement.

— Et encore ? demanda le mendiant.

— Encore !... Encore !... je me rappelle qu'un soir j'ai quitté cette grande ville pour venir habiter Malicorne ; puis qu'une méchante femme, quelque temps après avait voulu m'emmener, je fus conduite chez tante Nanie, que je n'ai plus quittée depuis.

— C'est tout ? lui lança l'inconnu.

— Oui, murmura la jeune fille.

Et soudain sa gorge se gonfle de sanglots. Il lui fut impossible de continuer.

— La personne qui s'est chargée de vous faire connaître votre passé ne vous a rien révélé de plus ? ajouta le vagabond ?

— Si, si, fit-elle les larmes aux yeux... Attendez, je ne puis plus...

Il y eut une minute de silence. Après quoi Jeanne poursuivit :

— Je m'étais crue jusqu'alors la fille de M. du Chesnay, la sœur de Gérald. Ce fut pour moi une surprise bien pénible quand Gérald m'apprit le contraire.

— Ah ! c'est lui ?...

— Lui-même. Ce jour-là, il m'expliqua tout. Ma mère était morte, dit-il.

— Dieu seul le sait, interrompit le mendiant.

La jeune fille eut un geste de défiance irritée et s'arrête net.

De quoi se méfiait cet inconnu ?

Sans doute, ces manières et son langage indiquaient qu'il appartenait à une catégorie sociale plus élevée que celle où son costume et sa situation présente eussent pu le faire ranger.

Sans doute, encore, un concours de circonstances vraiment surprenant avait établi entre eux une certaine solidarité...

Mais n'était-ce pas, tout de même, montrer trop de confiance que de lui livrer des secrets de cette importance ?

Confuse de son imprudence et de sa naïveté, Jeanne prit une attitude de réserve offensée, résolue à se taire.

— Achevez, ma chère enfant, supplia le vagabond. M. Gérald ne vous parlait-il pas aussi de votre père ?

Cette question était posée avec tant de douceur, tant de délicatesse, que la jeune fille hésita.

— Si, répondit-